Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 15h20
Réference de l'AR : 002-210201604-20211021-d2021_168-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 21 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 octobre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 15 octobre 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Abdallah EL BAIED
Jennifer CAURE
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Benjamin LECAREUX
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie OCTOBON
Brigitte FIAN
José BEAURAIN

Mandat de procuration : Mme GUFFROY à M. TELATYNSKI ; Mme ISSAAD à Mme LEFEVRE Catherine ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme GREHAN ; M. RATEL à M. LIRUSSI ; M. GANTOIS à M. BEAURAIN.
Absent : M. CHAFI
Secrétaire de séance : M. RENAUX

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe

Membres présents..... 27
Absents ayant donné mandat de procuration..... 05
Absent..... 01
Votants..... 32

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 15h20
Réference de l'AR : 002-210201604-20211021-d2021_168-DE

Délibération 2021-168

05 - TERRAIN CADASTRE SECTION AX 128 SIS LIEUDIT DERRIERE LE MOULIN DU BROUAGE (RUE FAVRESSE) – ACQUISITION – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES SUBSEQUENTES

Madame Josette REMERY, nous a fait part de son souhait de vendre une parcelle de terrain, sise à Chauny, rue Favresse Lieudit derrière le Moulin du Brouage, cadastrée section AX n° 128 d'une superficie de 406 m².

Ce terrain est situé à proximité des parcelles AX 304, 305, 306, 308 et 309, en zone 1AU du PLU, dont la Ville est déjà propriétaire. Son achat permettrait la constitution de réserves foncières.

Le propriétaire a fait part de son accord pour la vente moyennant le prix de 10 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de l'urbanisme, et de la commission des finances,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme GOSSET, M. DELFORGE, Mme OCTOBON, Mme FIAN et M. BEAURAIN ne prenant pas part au vote),

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AX n°128 au prix de 10 000 €, les frais de notaire étant à la charge de la Ville,

- Confie la rédaction de l'acte à Maître Clémentine PAQUET, notaire à CHAUNY,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et à accomplir toutes les formalités subséquentes. Les crédits sont inscrits au budget.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 22/10/2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 28 octobre 2021.
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.
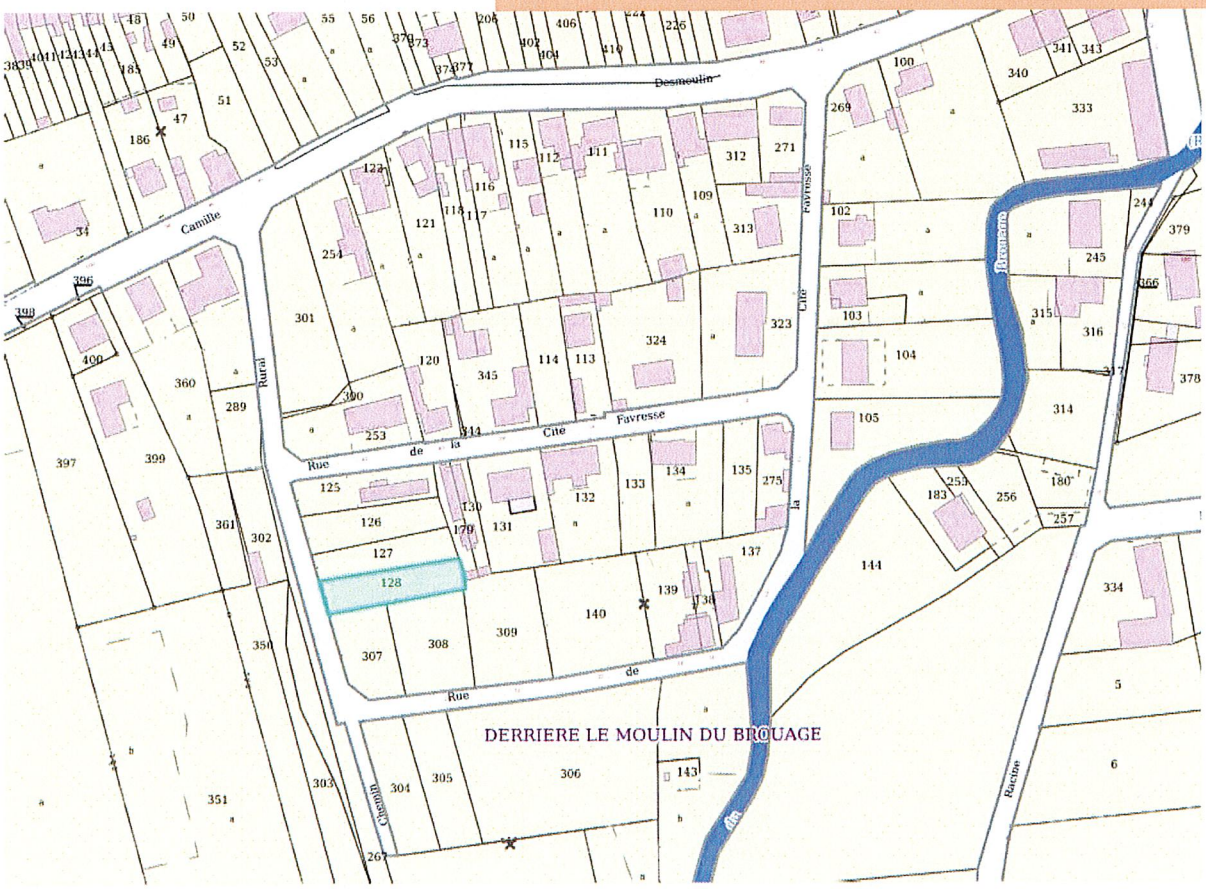
Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 15h20
Réference de l'AR : 002-210201604-20211021-d2021_168-DE